

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITTE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Mai 1874.

Chronique générale.

Le Soir donne les renseignements que
voici sur le futur projet de loi concernant la
Chambre haute :

« Il résulterait des renseignements que
nous avons pu nous procurer que le projet
de loi du gouvernement sur la Chambre haute
comprendrait vingt articles.

« La Chambre haute prendrait le titre de
Grand Conseil ; elle se composerait d'environ
trois cents membres :

« Cent membres nommés par le pouvoir
exécutif ;

« Cent cinquante membres environ élus
par les départements, à raison de un mem-
bre par 300,000 âmes ou fraction au-dessus
de 300,000 âmes.

« Les membres de droit, qui seraient à
peu près les mêmes que ceux qui siégeaient
à ce titre au Sénat de l'Empire (cardinaux,
maréchaux, amiraux, présidents de la cour
des comptes, de la cour de cassation, etc.)

« Les membres du Grand Conseil qui ne
seraient pas nommés par le pouvoir exécutif
seraient élus par des catégories d'électeurs
choisis parmi les anciens magistrats, fonc-
tionnaires, membres de la Légion d'hon-
neur, etc., et les plus fort imposés.

« Le Grand Conseil aurait les mêmes attri-
butions que l'Assemblée nationale. Il aurait
l'initiative des lois et pourrait proposer des
amendements.

« Toutefois les lois d'impôt devraient être
présentées à la Chambre des députés. Ils se-
raient de plus investis du droit de se constituer
en haute cour de justice pour juger les mi-
nistres et le Président de la République.

« Le Président de la République ne serait
responsable que pour les actes de forfaiture,
de violation de la constitution.

« Le président du Grand Conseil serait élu
par le Grand Conseil. En cas de mort ou de
démission du Président de la République, il
serait investi de tous les droits appartenant
au chef du pouvoir exécutif jusqu'à ce qu'il
ait été statué à nouveau.

« En cas de vacance du pouvoir, le pré-
sident du Grand Conseil, devenu président
intérimaire de la République, devrait con-
voquer immédiatement l'Assemblée nation-
nale.

« Les deux Chambres réunies en congrès
pourraient au remplacement du Président
de la République, sans être tenues à donner au
successeur de M. le maréchal de Mac-Mahon le
même titre ni les mêmes attributions.

« La durée des pouvoirs du chef de l'Etat
pourrait être également modifiée.

« En d'autres termes, la retraite de M. le
maréchal de Mac-Mahon remettrait l'Assem-
blée nationale en possession de tous ses
droits, et elle pourrait statuer à nouveau
sans être aucunement liée par les décisions
constitutionnelles antérieures, décisions qui
ne concernent que les pouvoirs personnels de
M. le maréchal de Mac-Mahon.

« Le congrès statuerait à la majorité des
voix, sans qu'il y ait à distinguer entre les
voix de l'Assemblée nationale et celles du
Grand Conseil.

« Enfin le Président de la République
pourrait, d'accord avec le Grand Conseil,
prononcer la dissolution de l'Assemblée na-
tionale. »

On assure que le gouvernement tient à
faire discuter en premier lieu la loi électo-
rale, tandis que la droite voudrait donner
cette place à la loi municipale.

Au seul point de vue de la logique, les
prétentions du gouvernement sont incom-
préhensibles, car sa sollicitude ne s'expli-
querait que si la Chambre n'avait plus qu'à
se dissoudre. Dans ce cas, il est manifeste
que la loi électorale serait la loi urgente.
Mais le gouvernement s'accordant avec la
droite pour faire voter à l'Assemblée d'au-
tres lois et, entre autres, la loi municipale,

celle-ci doit incontestablement passer la pre-
mière. Si on ne sait quand se dissoudra la
Chambre, on sait très-bien que les conseils
municipaux devraient être renouvelés au
plus tôt.

On lit dans le Constitutionnel :

Une récente séance d'un conseil de guerre
a révélé au public un fait particulier qui,
sans être surprenant, mérite de ne point
passer inaperçu. Nous allons l'exposer simple-
ment. Tout commentaire et tout effet d'élo-
quence le gênerait :

Par des pièces positives et de comptabi-
lité, il a été établi qu'à partir du mois d'oc-
tobre 1869, M. Jules Favre, le présomptif
vice-président du gouvernement de la Dé-
fense nationale, dédaignant pour ses deniers
propres les placements en fonds français,
vidait, si l'on nous passe le terme, vidait lit-
téralement ses poches, portefeuilles et cas-
settes, dans des banques anglaises, améri-
caines, hollandaises.

« Notons cette date d'octobre ; elle n'est
malheureusement que trop présente à l'es-
prit de ceux qui ont la petitesse de regretter
et de maudire le 4 septembre. Des élections
avaient lieu à la fin de mai ; elles furent
mauvaises ; les violents de Paris les célé-
brèrent par le bris des kiosques du boule-
vard. C'était, depuis près de vingt ans, la
première fois que Paris revoyait la rue tu-
multueuse et troublée. Il n'y avait partout
que sinistres pressentiments et inquiétants
pronostics.

La marée révolutionnaire montait, M.
Jules Favre, qui était de cette marée et qui
pouvait déjà apprécier la distance fort ac-
courcie qui le séparait du pouvoir, ne s'a-
bandonna point.

Son bon sens, éclairé par une nette per-
ception de son intérêt, lui montra son revenu
descendant au plus bas le jour où lui et ses
amis seraient nos maîtres. Avec une prompti-
tude de décision admirable, il met ses
fonds à l'abri. Et maintenant la révolution
peut survenir ; comme Bias, M. Jules Favre
porte tout avec lui et sur lui, *omnia mecum*

porto. La part la plus précieuse de lui-même
était désormais hors des atteintes prussien-
nes et communardes.

M. Jules Favre nous représente ces *sport-
smen* qui parient contre leurs propres che-
vaux, parce qu'ils savent que leurs chevaux
sont des rosses. Ainsi, M. Jules Favre parie
contre le propre gouvernement dont il sera
la seconde tête, parce que M. Jules Favre
pressent avec une imperturbable sûreté de
coup d'œil ce que sera ce gouvernement, et
quels fruits il porterait, et quel grabuge en
sera l'inévitable suite.

C'est avisé, mais honteux, honteux au-
delà de tout ce qu'on peut dire.

Le 5 mai, jour anniversaire de la mort de
Napoléon I^{er}, des messes commémoratives
étaient célébrées à l'église des Invalides et à
Notre-Dame de Paris pour le repos de l'âme
du prisonnier de Sainte-Hélène. Le *Temps* a
fait, à cette occasion, un petit travail de sta-
tistique indiscrète dont le résultat ne paraît
pas être à l'honneur des bonapartistes.

Vingt personnes à Notre-Dame et trente
aux Invalides, en tout cinquante assistants,
tel était le total des fidèles de l'impéria-
lisme.

Nous n'aurions point pensé à relever ce
petit événement, si l'*Ordre* n'avait pas essayé
une justification qui l'aggrave au lieu de l'at-
ténuer.

« Nos anniversaires à nous autres bona-
partistes, dit le rédacteur de l'*Ordre*, ce ne
sont point les jours de deuil et de mort.

« Se réunir pour gémir ou prier sur la
tombe où repose l'aïeul d'une tradition mor-
te, c'est affaire aux partis qui disparaissent
et qui vivent désormais par les souvenirs du
passé, non plus par les espérances de l'ave-
nir.

« Ainsi font les légitimistes au 24 jan-
vier.

« Tel n'est point notre cas.
« Nos fêtes à nous, c'est le 15 août, c'est
le 16 mars.

« Le 15 août, anniversaire natal du pre-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES PÊCHES DE MONSIEUR

NOUVELLE.

(Suite.)

Joignant l'action à la parole, Lory, afin
de rassurer sa mère, se hâta de préparer la
compresse et d'en couvrir sa blessure. La
malade voulut achever le pansement. En
même temps qu'elle s'occupait de ce soin
aussi bien que pouvaient le lui permettre ses
mains tremblantes et ses yeux voilés par des
larmes d'attendrissement, elle disait à sa
fille :

— Si tu veux que je ne meure pas d'in-
quiétude la première fois que tu t'absente-
ras d'ici, promets-moi qu'à l'avenir tu ne
l'exposeras pas à un pareil danger.

— Je vous le jure, bonne mère ; car je
veux que vous viviez, moi qui n'ai que vous
au monde.

— Sans toi, moi aussi je serais seule,
reprit la malade. Si je t'aime tant, ma Lory,
c'est que tu n'es pas pour moi une enfant
comme sont les autres enfants pour leurs
mères. Celles-là ont un mari, un père, enfin
d'autres attaches au cœur. Moi qui avais
tout perdu avant ta venue au monde, si je
ne suis pas morte de désespoir, c'est que je
t'attendais, ma fille ; il m'a fallu m'attacher
à ton berceau pour me cramponner à la
vie.

Lory, qui s'était assise auprès du lit de la
malade et tenait une de ses mains tendre-
ment pressée, dit en lui adressant une
prière dans son regard :

— Tu m'as promis de me dire un jour
pourquoi je t'ai si souvent surprise à pleu-
rer.

— J'attendais, Lory, que tu fusses assez
grande pour me comprendre ; mais l'enfant
qui vient de risquer sa vie pour apporter un
soulagement à la mauvaise santé de sa mère
mérite d'être considérée comme une compa-
gne pour qui on n'a plus de secrets ; ma
douloureuse confiance vient bien dans son

temps, puisqu'elle aura pour date celle du
jour où tu m'as donné une si grande preuve
de ton dévouement filial.

La mère, rassemblant ses forces, com-
mença le récit d'un passé dont le plus grand
événement est connu. Quand elle en fut arri-
vée au moment où elle lança dans un cri de
désespoir sa révélation maternelle devant la
porte qui lui était inexorablement fermée,
elle continua ainsi :

— Alors, sous la pluie, le vent et la fou-
dre, je retournai vers mon père. Quelques
mois plus tard, Dieu m'accorda de pouvoir
te donner mon premier baiser ; ton aïeul t'a
bénie. Grâce à cette double vue que le Sei-
gneur accorde parfois aux mourants, il m'a
promis qu'elle aurait un terme, l'épreuve
que je subis encore aujourd'hui et dont il ne
prévoyait pas la durée. Jusque-là, m'a-t-il
dit, ta fille sera ta consolation, ton soutien.
Ici, où je suis venue après avoir rendu les
derniers devoirs à mon père, ses paroles
prophétiques se sont vérifiées : toute conso-
lation et tout allègement à mes peines me
sont venus de toi. Quand j'ai senti mes

forces décliner, j'ai pu me fier à ton jeune
courage pour subvenir seule à nos besoins
et ne pas laisser manquer chez nous le pain
que je ne pouvais plus t'aider à gagner. Ce
soir, tu as fait davantage, car ton sang a
coulé pour ta mère ; puisse le misérable
qui t'a blessée être châtié dans ses enfants si
le Seigneur l'a voulu rendre père !

Lory posa ses lèvres sur la main de sa
mère ; puis elle reprit :

— Ne l'accuse pas, car il remplissait un
devoir ; il a juré de défendre cet arbre dont
les fruits rendent aux malades la vie et la
santé. S'il les garde avec tant de rigueur,
c'est dans l'intérêt d'une douce jeune fille
qui est un ange de bonté et qui inspire à
tous une tendre vénération. C'est par fidélité
au serment fait à son maître que le garde du
verger de Monsieur a tiré sur moi ; je lui
pardonne ma blessure, comme tu as dû
pardonner ton malheur à mon père.

La mère attira Lory sur son cœur, et, l'y
gardant étroitement serrée, elle dit :

— Certes, il a mon pardon ; il faudrait
ne pas avoir d'entrailles maternelles pour

mier Bonaparte; le 16 mars, anniversaire natal du quatrième Bonaparte.

» Entre ces deux dates, se lève et se déroule toute la légende napoléonienne.

» Le 15 août, jour où naquirent, pour ne plus mourir, Napoléon et le Napoléonisme.

» Le 16 mars, fête de la « Noël » impérialiste, échéance du renouveau, jour où vint au monde celui qui doit être le continuateur de Napoléon I^{er} et de Napoléon III. »

De ce petit morceau, ou naïf ou cynique, il résulte que les bonapartistes aiment mieux se réjouir avec les vivants que prier pour les morts. C'est, en effet, plus gai et cela peut être aussi plus avantageux. N'insistons pas, et concluons simplement que cette justification naïve confirme la statistique du Temps.

L'incendie qui a éclaté lundi soir dans le faubourg Saint-Antoine et dont nous avons parlé dans notre numéro de mercredi, a occasionné des dégâts considérables dont il est encore impossible d'évaluer toute l'étendue.

Cinq personnes ont été plus ou moins grièvement blessées, mais aucune ne paraissait être dangereusement atteinte.

Par malheur, de bien douloureuses infortunes sont le résultat de ce sinistre. Un très-grand nombre de familles, représentant près de quatre à cinq cents personnes, se trouvent en ce moment littéralement sur le pavé.

La Gazette des Tribunaux annonce que l'autorité, vivement émue de cette misère, a pris aussitôt des mesures pour venir en aide aux incendiés. M^{me} la maréchale de Mac-Mahon a envoyé des secours importants. M. le ministre de l'intérieur a, de son côté, envoyé une somme de 40,000 fr. à répartir immédiatement entre les familles les plus nécessiteuses. Grâce à la généreuse initiative de M. le maire du douzième arrondissement, il a été pourvu aux besoins les plus urgents. Des listes ont été dressées pour assurer une distribution régulière de nouveaux secours.

Dès mardi matin, plusieurs personnes sont venues apporter leur offrande à la mairie.

Une enquête est ouverte par MM. les commissaires de police des quartiers de Bercy et des Quinze-Vingts, pour découvrir la cause de ce déplorable accident.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici le texte du discours prononcé à Loudun, par M. le curé de cette ville, à la bénédiction des locomotives et de la voie ferrée :

« Messieurs,

» Pour la cité loudunaise, c'est une grande solennité que celle qui nous rassemble aujourd'hui. A voir l'empressement de la population qui vous environne, l'allégresse qui brille sur les visages, il vous est facile de

en vouloir longtemps au père de son enfant.

Hans Steinbach, toujours posté derrière la fenêtre, continuait à examiner ce qui se passait dans l'intérieur de la salle. Une de ses mains se crispait sous son pourpoint; parfois, du revers de l'autre, il se frottait rapidement les yeux.

Après qu'il eut ainsi longtemps regardé, longtemps écouté, et reconnu enfin la voix et le visage de la malade, il arrêta un dernier regard sur l'enfant; puis il reprit sa course du côté du château.

Dès les premières lueurs du jour, le comte Ulric descendit au verger. Il n'eut point de peine à apercevoir le gardien du précieux pêcher. Hans Steinbach, immobile, le menton appuyé sur le canon de son arquebuse posée debout à terre, semblait plongé dans une étrange et profonde songerie.

— Eh bien, lui dit son maître, je prévois, en te voyant si fidèle à ton poste, qu'il est inutile de m'enquérir si quelque coureur de nuit a tenté de dérober les pêches qui appartiennent à ma fille, non pas pour qu'elle en fasse don à quelque malade, cela je le

juger que la joie déborde dans tous les cœurs.

» Il y a longtemps que Loudun attendait pareil jour. Placée à la pointe du département de la Vienne, au seuil d'un autre département ami, notre ville demandait avec instance une de ces grandes voies de communication qui pût la relier, d'une part au chef-lieu, centre de ses relations religieuses et administratives, et d'autre part avec les villes importantes de l'Anjou, auxquelles la rattachaient déjà et les habitudes de son commerce, et les souvenirs de son histoire. Il nous est donné de saluer enfin le jour de nos espérances. Qu'il nous soit permis de nous réjouir, en le voyant consacré par la présence des notabilités de nos deux provinces, sous la présidence vénérée de nos deux administrations départementales.

» La fête de l'inauguration du chemin de fer de Poitiers-Saumur complera désormais parmi les grands souvenirs de notre cité. Cette fête, elle la doit à la bienveillante initiative des conseils généraux des deux départements qui ont bien voulu encourager l'œuvre à sa naissance; elle la doit à la générosité des nombreux actionnaires, si noblement désintéressés en faveur du pays; elle la doit à la gracieuse intervention de la compagnie de la Vendée, sans le concours de laquelle cette utile entreprise eût inévitablement sombré; elle la doit à l'intelligente activité du conseil d'administration et des ingénieurs habiles qui ont dirigé les travaux avec une énergique persévérance. La population, pleine de gratitude, tient à remercier tous ses bienfaiteurs, et sa présence ici est la solennelle acclamation de sa reconnaissance.

» A cette grande fête, vous n'avez pas voulu que la religion fût défaut. Vous l'avez appelée à répandre ses bénédictions sur cette voie ferrée, que vous inaugurez aujourd'hui: elle accepte avec empressement votre délicate et gracieuse invitation. Quoi qu'il ait pu dire la haine de ses ennemis, la religion n'aime point à s'isoler des fêtes patriotiques et nationales. Parce que les intérêts qu'elle traite de préférence sont les intérêts du ciel et de l'éternité, elle n'entend point se séparer des préoccupations inférieures de la terre et du temps; elle sait applaudir aux nobles et généreux efforts de l'intelligence humaine; elle n'est point la dernière à battre des mains, quand il se produit dans le monde une nouvelle découverte pour les sciences et pour les arts. Les mille voix de son histoire ne témoigneraient-elles pas au besoin que, sur son sol fécondé par la grâce, c'est une perpétuelle floraison de travaux intellectuels et de progrès nouveaux? Qu'à toutes les époques, les plus grands encouragements pour l'activité humaine sont venus de l'Eglise, et qu'après avoir sauvé la science du naufrage de la barbarie, c'est l'Eglise qui lui offrait un asile dans les siècles de décadence et de ténèbres morales, et lui donnait libre essor en ouvrant pour elle les vastes horizons de sa foi et les trésors inépuisables de sa charité? Alors même que son ministère la condamne à demeurer sur la montagne de la prière ou dans la solitude de ses temples, le cœur et la pensée restent au milieu des hom-

lui ai sévèrement interdit, mais pour qu'elles lui soient exclusivement réservées. Ainsi, personne n'est venu?

— Pardon, Monseigneur, il est venu quelqu'un, répondit le garde avec plus de fermeté dans la voix que ne semblait devoir en comporter cette dangereuse réponse.

— Mais tu étais là, continua le comte; ta présence a intimidé le maraudeur: il n'a rien pris.

— Il manque deux autres fruits à l'arbre, dit le garde avec la même fermeté d'accent.

— Encore deux pêches volées! et tu oses me l'avouer ainsi!

— Pourquoi ne l'avouerais-je pas, puisque vous pouvez compter celles qui restent?

— Tu as donc déserté ton poste?

— Non, Monseigneur. Je n'ai pas eu cette fois à combattre le sommeil; j'ai veillé, comme c'était mon devoir: aussi je pourrais invoquer pour ma défense la croyance du pays à l'égard des esprits malfaisants; vous dire qu'il ne s'agit pas de vol, mais de sorcellerie, ce serait vous tromper. Je ne suis ni fourbe, ni lâche; je vous dis la vérité,

mes, et lorsqu'elle descendra de ces hauteurs divines, les mains humides de la rosée céleste, ce sera pour la répandre à flots sur les humbles vallées de la terre.

» Non, Messieurs, la religion n'éprouve aucune répugnance à bénir les œuvres de l'industrie humaine. Elle ne croit point abdiquer sa mission divine en se prêtant à de pareilles cérémonies. Après tout, l'industrie est une des notes harmonieuses que le monde élève à la gloire de son créateur. Dans cet admirable concert, les voix ne vibrent point à l'unisson, et c'est ce qui en fait l'ineffable beauté. Que ce soit le frémissement de la feuille au souffle de la brise, ou la douce mélodie de l'oiseau sous les frais ombrages; que ce soient les roulements sinistres du tonnerre ou la voix majestueuse des océans, le cri strident de la locomotive ou la suave harmonie de la poésie et de la musique; que l'âme humaine, comme la corde sonore, résonne sous la main de l'artiste et du savant, ou bien sous le doigt mystérieux de la foi, ce sont des notes de nuances diverses, inégalement placées sur les degrés de l'échelle musicale, mais dont l'accord parfait laisse monter jusqu'à Dieu cette harmonie des mondes que le philosophe ancien croyait avoir entendue dans le silence des nuits.

» Cet hommage, vous avez voulu le rendre plus éclatant par la cérémonie qui nous rassemble. En établissant cette ligne nouvelle, votre désir a été d'en offrir à Dieu les prémices, et de lui demander en retour ses plus abondantes bénédictions.

» Messieurs, l'industrie, comme la science, se fait grand honneur quand elle paie généreusement à son Dieu la dette sacrée du respect et d'une humble dépendance. On dit que Christophe Colomb, après avoir fait la découverte du Nouveau-Monde, brûlait du désir de revoir l'Europe pour rendre compte de sa mission et déposer aux pieds du souverain qui l'avait envoyé les clefs du nouvel Empire qui venait d'apparaître soudain au milieu des mers. Comme le navigateur célèbre, l'intelligence humaine a reçu de son maître la glorieuse et difficile mission d'explorer les océans inconnus de la science, selon la parole de l'Écriture: Le monde a été livré aux investigations de l'homme. *Tradidit deus mundum disputationi eorum.* Mais lorsqu'après une longue et pénible traversée, souvent après plusieurs siècles d'infructueux efforts, elle a pu soulever le voile, percer les brouillards qui lui dérobaient l'horizon, et pousser énergiquement son navire vers des régions jusque-là inexplorées et tout à coup miraculeusement ouvertes à son activité, n'est-ce pas son devoir d'adresser au Créateur les actions de grâces de sa reconnaissance, et de lui faire un généreux hommage des richesses nouvelles qu'elle vient de conquérir?

» Ce devoir, Messieurs, vous venez le remplir aujourd'hui, et laissez-moi vous le dire, c'est acte de justice et de raison. Grâce à Dieu, votre présence le témoigne d'une manière assez évidente. Vous n'appartenez point à cette génération d'aveugles qui nient audacieusement l'existence du Créateur, qui ne veulent point apercevoir sa puissance dans le soleil qui nous inonde de ses feux,

son inépuisable bonté dans cette nature si féconde, dont les trésors nous sont ouverts à tous les instants, son infinie miséricorde dans les incomparables merveilles de l'ordre surnaturel.

» Vous n'appartenez pas non plus à cette école de libres-penseurs qui essaient de reléguer la Providence dans les profondeurs du ciel, et ne consentent à lui laisser le sceptre de l'univers qu'à la condition d'abdiquer son pouvoir, et d'abandonner l'homme sans contrôle à tous les écarts de sa liberté. Avec la raison calme et impartiale de la vraie philosophie, c'est votre conviction que Dieu tient entre ses mains les rênes du gouvernement du monde, qu'à lui seul il appartient de modifier le cours des événements et d'en disposer à son gré. Avec la foi de l'Évangile, vous croyez que le meilleur moyen de traiter avec le roi du ciel, c'est la négociation de la prière, et voilà pourquoi vous avez voulu demander aujourd'hui le concours de l'Eglise.

» A votre invitation, et selon vos désirs, l'Eglise a bien voulu répondre. Avec vous elle est venue prier et appeler sur votre œuvre les bénédictions divines.

» Que le Seigneur, du haut des cieux, daigne donc entendre nos ardentes prières. Qu'il bénisse par son humble ministre ces puissantes machines de locomotion, et ces voies ferrées sur lesquelles elles doivent s'élever comme avec les ailes de l'oiseau. Qu'il bénisse aussi les hommes de service qui ont reçu la pénible charge de guider leur course à travers nos campagnes; qu'il daigne bénir en même temps tous ceux qui par leur travail, leur surveillance ou leur direction, contribuent à assurer la sécurité des transports; qu'il couvre enfin de ses bénédictions cette foule nombreuse de voyageurs qui vient confier sa fortune, sa vie elle-même à ces chevaux de feu. Sitôt que retentira dans les airs le signal de la flamme s'élançant du haut du ciel; que leurs blanches légions se répandent invisiblement autour de ces chars rapides comme un cortège d'honneur et de protection; puissent-ils écarter toujours les obstacles de la route, retenir ces coursiers indomptés sur la pente des abîmes, et conduire le pèlerin sans accidents et sans dangers jusqu'au terme de son voyage!

» Et parce que la religion aperçoit toujours derrière le voile de la nature les sublimes réalités du monde de la grâce, permettez-nous un dernier souhait. Fasse le Seigneur que tous ceux qui m'entendent, lancés à toute vapeur sur les chemins de la vie, presque à chaque pas côtoyant les plus affreux précipices, ne dérailent jamais sur la pente du vice et du déshonneur; mais que plutôt, après avoir parcouru les diverses stations de l'existence humaine, à travers les haltes souvent bien tristes de la vie, ils arrivent sûrement au port bienheureux de tous leurs désirs. — Ainsi soit-il. »

Au prochain numéro, nous donnerons les discours de MM. Delmas, préfet de la Vienne, comte d'Aguesvives et Bourbeau.

— Eh bien, ajouta le comte Ulric, rugissant de colère, prépare-toi au supplice; tu verras tomber demain sous la hache du bourreau les trois doigts par lesquels tu t'es juré.

(La suite au prochain numéro.)

Demain dimanche, à 4 heures 1/2, la musique de l'Ecole mutuelle exécutera, dans le square du théâtre, les morceaux suivants:

- 1° Belfort, pas redoublé;
- 2° Fantaisie sur les Dragons de Villars;
- 3° Folie, polka-mazurka;
- 4° Fantaisie sur les motifs de Venanzo;
- 5° Miroir aux Belles, quadrille.

afin qu'en me punissant vous soyez forcé de m'estimer pour ma franchise.

— Ainsi tu as négligé de poursuivre le voleur qui s'est introduit dans le verger?

— Au contraire, Monseigneur, je l'ai poursuivi.

— Mais sans pouvoir le rejoindre; et tu vas me dire alors que tu ne le connais pas?

— Si fait, Monseigneur, je le connais.

— Pourquoi ne l'as-tu pas déjà livré pour qu'il soit puni de sa faute?

— Parce que je ne veux pas qu'on le punisse; par conséquent, j'assume la faute sur moi.

— Tu sais cependant quel châtement elle entraîne?

— Je le sais, et j'attends l'effet de votre juste colère.

— Songes-y bien; par ton refus de me livrer le coupable, tu t'avoues son complice. Traître à ta parole de chrétien, à ton serment d'homme d'armes, ce refus te rend pour toujours indigne de servir et de prier.

— Je reconnais que j'ai mérité le châtement du corps et de l'âme; je m'y résigne.

Le Journal de Vienne publie dans un de ses derniers numéros l'article suivant qui ne manque pas d'intérêt et qui lui a été adressé de Loudun :

La ligne de Poitiers-Saumur a un parcours de 110 kilomètres. 6 sont empruntés à la compagnie d'Orléans, 11 à celle de Poitiers-Bressuire, 7 à celle de la Vendée, Poitiers-Arcay, 56 de Neuville à Arcay, et 40 de Loudun à Saumur, à la Compagnie proprement dite.

Étant un chemin d'intérêt local, la ligne de Poitiers-Saumur devait desservir sur son parcours le plus de localités possible, et satisfaire à la fois et les intérêts généraux et les intérêts particuliers. De là lui vient la forme bizarre que son tracé affecte. Sur la carte, nous trouvons d'abord une ligne sensiblement droite, de Poitiers à Moncontour, puis un immense Z allant de gauche à droite puis à gauche, pour retourner à droite parallèlement à la première ligne, ayant ses points extrêmes à Moncontour, Loudun, Montreuil-Bellay, Saumur. Ce zigzag singulier a, paraît-il, sa raison d'être, dans le tracé de nouvelles voies qui doivent s'y souder successivement : à Moncontour sur Niort, à Loudun sur Châtellerauld, à Montreuil-Bellay sur Thouars.

À 6 kilomètres de Poitiers, au Grand-Pont, la ligne de Poitiers-Saumur quitte celle de la compagnie d'Orléans pour s'engager dans une tranchée que la route de Bordeaux à Paris franchit, presque dès son début, sur un pont oblique, d'une forme et d'une construction fort ingénieuse. Ce pont dépassé, on entre dans une vallée qu'arrose l'Auxance. On laisse à droite le château de la Rivardière, dont on traverse les prairies. On passe le cours d'eau sur un pont métallique construit en face le moulin de la Papeterie. On laisse à gauche le village de Nanteuil. En suivant les sinuosités de la vallée, tantôt dans une tranchée, tantôt sur un remblais, on arrive en face l'ouverture des carrières des Lourdines, où se trouve une station qui doit les desservir. De là, on oblique à droite pour passer entre Paché et Avanton, où on rencontre une halte, après laquelle on traverse la route de Poitiers à Saumur pour gagner, au milieu d'un pays vignoble, planté de noyers, Neuville, dont la station provisoire laisse ce chef-lieu de canton tout entier à sa droite.

De Neuville à Mirebeau, on oblique légèrement à droite. On traverse de nouveau la route de Poitiers-Saumur. On arrive à la station de la Ville-Malnommée, 5 kilomètres, en traversant un riche vignoble jusqu'à la halte de Noiron, 4 kilomètres. On suit une légère dépression du sol, laissant le château du Breuil et sa forêt à gauche. On coupe la route de Poitiers à Saumur une dernière fois, afin de contourner la ville de Mirebeau, dont on se rapproche à l'ouest, où se trouve la gare.

De Mirebeau à Saint-Jean-de-Sauves, la ligne est presque droite, 11 kilomètres, marchant parallèlement à la route n° 22 de Moncontour à Mirebeau, qu'elle coupe avant le village de Pouziou.

La gare laisse Saint-Jean-de-Sauves à sa droite. De Saint-Jean-de-Sauves à la halte de Frontenay, 3 kilomètres, on parcourt un marais fertile, à la végétation luxuriante, que l'on suit constamment jusqu'à Moncontour, 7 kilomètres.

Arrivé en face de Marnes (Deux-Sèvres), la ligne s'infléchit à droite, pour atteindre la gare de Moncontour. Ici commence le vaste Z dont nous parlions plus haut. On se dirige sur Martaizé, 5 kilomètres; on laisse à gauche Ouzilly-Vignolle; désormais, jusqu'à Arcay, on traverse des prés, marais, submergés pendant l'hiver, et une plaine calcaire sans végétation forestière. De la station de Martaizé à Arcay, 6 kilomètres, on suit une vaste courbe dont le centre regarde Moncontour.

À Arcay, à l'aide d'un remblai, la ligne parvient au niveau de celle des Sables à Tours, à laquelle elle se soude avant la station.

D'Arcay à Loudun, 7 kilomètres, le tracé est sensiblement droit; on aborde la ville de Loudun du côté de l'ouest; on la contourne pour trouver la gare au levant, après avoir traversé la route nationale de Poitiers à Saumur.

Le chemin revenant sur ses pas à 200 mètres de la gare de Loudun, se dirigeant sur Arcay, il se détache de celui de la Vendée et oblique à droite pour contourner la colline de Bel-Air et de Verbrise; puis, vers les Trois-Moutiers, 8 kilomètres, la ligne

devient presque droite, après avoir traversé le Martiel ou moulin de la Madelaine.

Des Trois-Moutiers à la station de Saint-Léger, de Montbrillais-Morton, 5 kilomètres, à la halte de la Motte-de-Bourbon, avec son pont métallique sur la Dive; enfin à la station de Montreuil-Bellay, 6 kilomètres, la ligne est sensiblement droite, ne perdant presque jamais de vue la route n° 11 de Montreuil-Bellay à Richelieu.

À partir de ce point, le chemin de fer s'infléchit brusquement à droite: il semble revenir sur ses pas pour se diriger sur Brézé, 10 kilomètres, ayant le clocher de Méron pour centre.

Laissant le château et le village de Brézé à droite, la ligne traverse Saint-Cyr-en-Bourg, s'infléchit légèrement à gauche, laissant une halte à Chacé-Varrains, 4 kilomètres, enfin arrive à la gare provisoire de Saumur, 3 kilomètres, qui elle-même se trouve à plus de 2 kilomètres 500 mètres de l'hôtel des Postes, centre de la ville.

Maintenant que nous connaissons la ligne de Poitiers à Saumur, qu'il nous soit permis de signaler au voyageur quelques points qui nous ont semblé dignes d'intérêt. En chemin de fer, on passe trop vite pour bien voir, si l'on n'est pas averti à l'avance.

Du Grand-Pont à Neuville, le pont en pierre sous lequel on passe dès le début; la vallée qui vient après et qui, sur certains points, offre des perspectives charmantes.

Les carrières des Lourdines qui, sous l'habile direction de celui qui en dirige l'exploitation, vont s'accroître et devenir pour le pays une nouvelle source de richesses. — Le vignoble de Neuville qui remplit la cave de son propriétaire, puis sa bourse. — Mirebeau et ses souvenirs historiques, la cuve d'Anjou, la prise d'Arthur de Bretagne par son oncle Jean Sans Terre (1203). — Saint-Jean-de-Sauves, station romaine importante; dans le voisinage, la source de la Dive. — Moncontour et son vieux donjon fièrement campé au milieu des ruines de son château rasé, qui vous parlera des Anglais, de Duguesclin et du terrible serment après lequel il passa au fil de l'épée la garnison entière; enfin cette bataille qui a commencé la ruine du parti protestant, la plaine de Chassigny avec ses deux tumulus, ses trois dolmens orientés. — Arcay et la butte de Marcou, Loudun et son panorama, les souvenirs de sa splendeur passée et de sa décadence que le chemin de fer va enfin arrêter; les Trois-Moutiers et le pays fertile qui l'entoure, les pays vignobles de Saint-Léger, Berrye, Pouançay, dont les Allemands connaissent bien mieux la qualité que nous-mêmes Français. — La Butte de Montjoie, près de laquelle un paysan, en bêchant, trouva un riche dépôt de pièces d'or de l'époque romaine.

Le canal de la Dive passé, on traverse une plaine calcaire, où se plaît et où aborde un oiseau assez rare, recherché des chasseurs, l'outarde.

Montreuil-Bellay, avec son site ravissant sur le Thouet; son château, propriété de M^{me} de Grandmaison, aussi riche qu'artiste. En confiant la restauration de son château à M. Joly-Leterme, le maître délicat dans l'art de faire revivre le moyen âge, M^{me} de Grandmaison s'est créée une splendide demeure que chacun admire.

Saint-Just, sur la Dive, où l'on tomba, en creusant le canal, sur les instruments d'un charpentier et sur sa bourse; or la bourse contenait des pièces romaines qui, avec les outils de son propriétaire, sont aujourd'hui une des curiosités du château de Saumur.

De Saint-Just à Saumur, les villages et les habitations de plaisance se succèdent sans interruption.

Enfin Saumur, que domine son antique forteresse qui commande la Loire, le château de Geoffroi Martel (1040), a défié les siècles et la main des hommes. En venant de la gare, on passe devant l'église de Nantilly, où repose la nourrice du roi René d'Anjou... Saumur est une ville à visiter en détail; il ne faut jamais manquer, quand l'occasion s'en présente, d'assister au coucher du soleil en amont du pont sur la Loire.

Un voyageur.

Loudun, le 11 mai 1874.

Nous apprenons la mort à Paris de M. le marquis d'Eyragues, ancien ministre plénipotentiaire de France à Munich, grand officier de Légion d'honneur, etc., etc. Cette mort, qui met en deuil les plus

grands noms du faubourg Saint-Germain, les de Mornay, les Montesquiou, les de Valence, etc., sera vivement ressentie par toute la société parisienne, où ce gentilhomme accompli s'était acquis toutes les sympathies.

Le marquis d'Eyragues avait épousé M^{lle} Marie de Morell, fille du général baron de Morell, commandant en premier l'École de cavalerie de Saumur (1834).

Il laisse deux fils, dont l'un est un de nos plus brillants officiers de l'armée, et deux filles, la marquise de Frotté et la baronne du Heaume.

Le dimanche 24 mai, jour de la Pentecôte, M. Godard, le célèbre aéronaute, fera à Angers une ascension en ballon.

Faits divers.

Ceux qui douteraient encore des sentiments pacifiques de la plupart des puissances européennes, s'inclineront sans doute devant la nouvelle suivante :

« M. Krupp, le célèbre fondeur de canons, contracte un emprunt gigantesque — un million et demi de livres sterling — pour agrandir ses usines, et par suite des affaires, attendu qu'il ne peut suffire aux commandes qui lui sont faites par plusieurs gouvernements. »

LES COOLIES CHINOIS AU PÉROU.

Coolies est le nom qu'on donne aux Indiens ou Chinois qui contractent des engagements temporaires d'un certain nombre d'années avec de puissantes compagnies d'émigration pour aller travailler dans les colonies européennes et dans l'Amérique du Sud.

Au fond, ce n'est qu'une traite d'esclaves déguisée.

Le Pérou en emploie un grand nombre pour la culture de ses terres.

Bien traités, ces coolies font d'excellents serviteurs, mais les mauvais traitements excitent chez eux un insatiable besoin de vengeance.

En voici un exemple terrible, suivi d'une répression plus terrible encore :

Dernièrement, dans une plantation près de Callao (port de Lima), un Chinois commit une maladresse en servant à table; son maître le frappa si rudement au visage que le sang jaillit.

Le coolie dissimulant sa rage, attendit la nuit, et, alors armé d'un couteau de cuisine, il surprit son maître endormi et l'égorgea avec toute sa famille, composée de sept personnes.

Le lendemain, la population exaspérée se saisit du misérable : on l'attacha à un poteau sur la place publique, et, après avoir enduit tout son corps de pétrole et de goudron, on le brûla vif jusqu'à ce qu'il tombât en cendres.

Les coolies du voisinage avaient été réunis pour les faire assister à cette atroce répression. Mais, loin d'être terrifiés, ils devinrent menaçants, et il fallut envoyer des troupes pour les maintenir et garder les plantations. Les coolies sont très-nombreux dans certaines localités du Pérou, et s'ils arrivaient à se révolter, ils renouvelleraient certainement les massacres de Saint-Dominique.

Dernières Nouvelles.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

La séance d'hier vendredi a été ouverte à deux heures et demie.

M. Buffet : « Elu pour la cinquième fois, je suis profondément touché de ces témoignages répétés de confiance. Je n'y puis répondre que par un grand dévouement et avec le concours de toutes les parties de l'Assemblée, sans lequel je resterais au-dessous de ma pénible tâche. »

M. de Broglie dépose un projet d'organisation de la seconde Chambre et sur les relations à établir entre les pouvoirs publics.

M. Buffet lit ce projet : « Le droit de constitution n'est plus entier en vos mains. »

« Vous avez constitué un pouvoir pour sept ans. »

« Parmi les motifs qui vous ont décidés, le nom, la personne ont joué un grand rôle. »

« Vous auriez confié difficilement le pouvoir à un autre. »

« Etranger aux partis, le maréchal pouvait seul faire ajourner une constitution définitive. »

« Nous vous invitons à compléter et non à altérer ce que vous avez fait. »

« Nous connaissons les inconvénients d'un régime provisoire. »

« Mais l'état de notre patrie commande l'union de tous les partis, sans qu'on leur demande le sacrifice de leurs convictions. »

(Bien ! à droite. Murmures à gauche.)

« Le maréchal de Mac-Mahon n'apporte pas à la France tout ce que nous attendons de lui, l'élan du commerce et de l'industrie (Murmures à gauche), si vous ne mettez son pouvoir à l'abri de toute compétition. »

Il n'y a encore aucune transaction entre la droite et le gouvernement, au sujet de la priorité à donner à la loi électorale ou à la loi municipale.

Le gouvernement ne fera pas de transaction.

M. Thiers assiste à la séance.

À la réunion du centre gauche, on a dit que cinquante-cinq membres de la droite et les bonapartistes étaient résolus à voter contre le ministère, si le centre gauche acceptait certaines parties du projet de loi sur la Chambre haute présenté par le gouvernement.

On écrit le 15 mai, midi, à l'Agence Havas :

Quelques membres de la droite modérée ont proposé un accord sur les bases suivantes :

Le gouvernement déclarerait que la loi électorale qu'il s'agit de voter s'appliquerait également aux élections politiques et aux élections municipales. Il serait convenu que la première délibération de la loi municipale aurait lieu après la première délibération de la loi électorale.

Pour les articles non signés : P. GODART.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Fouilles aux buttes Montmartre pour la construction de la nouvelle église du Sacré-Cœur; le pays des Fantees: stations sur la route de Coumassie (quatre gravures); Espagne: le marché aux fruits, à Malaga; Salon de 1874: les Premiers pas, tableau de M. L. Bonnat; le printemps à Paris: l'arrivée des fleurs à la Halle; revue comique du mois, par Cham (douze gravures); le printemps en Portugal: préparation des treilles; la faucheuse Sprague. — Rébus, problèmes d'échecs.

Cette année, comme les années précédentes, M. A. de Pontmartin a bien voulu se charger du compte-rendu du Salon dans l'Univers illustré. Le nom seul de l'un des critiques les plus éminents de notre temps nous dispense de tout éloge. Pendant la durée du Salon, M. Pontmartin donnera un article chaque semaine. Le second a paru dans le numéro de samedi dernier.

L'Univers illustré offre en ce moment à ses souscripteurs deux magnifiques primes gratuites, sur lesquelles nous devons appeler spécialement l'attention de nos lecteurs.

En s'abonnant pour un an à cet attrayant journal, on aura droit à l'un des deux ouvrages illustrés suivants: ou le JOURNAL D'UN HOMME HEUREUX, par Emile Souvestre, ou le DROIT CHEMIN, du même auteur. On a souvent écrit que ces deux chefs-d'œuvre, dont l'un a été couronné par l'Académie française, devaient se trouver dans toutes les familles. Il n'est pas de lecture plus saine, plus moralisante, plus remplie de charme et de pures motions.

Les deux volumes contiennent de très-remarquables illustrations d'Adrien Marie et de Georges Fath. L'exécution typographique et artistique est encore rehaussée par de riches reliures avec fers spéciaux or et noir, titres sur le plat et tranche dorée.

Un numéro spécimen contenant les détails et les conditions des autres primes, présentées au choix des abonnés de l'Univers illustré, sera adressé franco à toute personne qui en fera la demande, par lettre affranchie, à l'administration, 3, rue Auber.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 66^e fascicule, MOU à NAT, est en vente.

DES JARDINS CONFORTABLES

La perfection des outils et des appareils d'arrosage contribue à la production du jardin, comme les meubles et les ornements contribuent à son confortable et à son aspect gracieux. Pour juger l'ensemble de tant d'articles, il faut l'entrée libre dans un vaste établissement, un choix varié d'objets et le prix fixe mars pour chacun d'eux.

Sans rivale et sans succursale, LA MÉNAGÈRE remplit ces conditions. Sa fabrication de bancs et meubles de jardin est aussi appréciée que ses nouveaux modèles recherchés.

Quant aux articles de ménage, tels que : meubles, ustensiles de cuisine, baignoires, appareils hydrothérapiques, lampes et suspensions, pendules, galeries de cheminées, porcelaines, cristaux, orfèvrerie, literie, tapis, broserie, articles d'écurie, ils sont groupés avec les articles de jardin dans 25 rayons. Le tout forme l'objet d'un catalogue expédié franco dans les Départements.

Qu'importe la distance ? il suffit de s'adresser au Directeur de la Ménagère, Paris, 20, Boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, pour recevoir contre remboursement les objets demandés.

LA C^o FRANÇAISE

VENDE SON

CHOCOLAT

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Toujours 2 fr. le 1/2 kilogramme,

ET SON

CACAO EN POUDRE

2 fr. 50 le 1/2 kil.

Dépôt dans toutes les bonnes Maisons.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans saïs, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N^o 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une dyspepsie de

huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N^o 78,364.

M. et M^{me} Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure N^o 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans ; la Revalescière l'a rajeuni. « Je pêche, je confesse, je visite les malades ; je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en 1/4 kil., de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière en chocolats, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicière, rue Saint-Jean ; M. GONDRAND, épicière, rue d'Orléans ; M. Besson, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 MAI 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	59 93	»	90	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	798 75	»	1 25	C. gén. Transatlantique, j. juill.	218 75	1 25	»
4 1/2 % jouiss. mars.	85 75	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	383 75	»	»
5 % Emprunt 1871.	74	»	»	Crédit Mobilier.	297 50	3 75	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	381 25	6 25	»
Emprunt 1872.	94 70	»	10	Crédit foncier d'Autriche.	513 50	2 50	»	Société autrichienne, j. janv.	720	2 50	»
— libéré.	95 20	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	337 50	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	218	»	75	Est, jouissance nov.	491 25	»	1 25	Orléans.	284 75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	420 50	»	1 50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	848 75	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée.	283 75	»	»
— 1865, 4 %.	456	»	»	Midi, jouissance juillet.	612 50	»	»	Est.	277 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	293	»	25	Nord, jouissance juillet.	1045	6 25	»	Nord.	290	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	266 25	»	75	Orléans, jouissance octobre.	810	»	1 25	Ouest.	276 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	3870	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	590	»	2 40	Midi.	280 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	556 25	11 25	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charentes.	258	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	431 25	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	696 25	1 25	5	Vendée.	243 75	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	265	»	»	Société Immobilière, j. janv.	13	»	»				

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 4 mai 1874.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — — — —			(s'arrête à Angers)
9 — 01 — — — — —			omnibus.
1 — 33 — — — — —			soir,
4 — 19 — — — — —			express.
7 — 27 — — — — —			omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — — — —			omnibus.
9 — 50 — — — — —			express.
12 — 38 — — — — —			omnibus.
4 — 44 — — — — —			soir,
10 — 28 — — — — —			express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

ARTICLES DE MÉNAGE

	FR.	C.
Baignoires à gorge, grand modèle.	depuis 45	la pièce.
Appareils hydrothérapiques		
avec pompe	40	id.
Ceintures et gants à frictions.	6	id.
Peignoirs-éponge avec col.	11	id.
Suspensions de salle à manger avec lampe.	25	id.
Buffets de cuisine.	12 50	id.
Fontaines à filtre.	5 25	id.
Porte-bouteilles en fer (200 bouteilles).	11	id.
Services de table, porcelaine décorée (64 pièces).	49	le service.
Services à dessert, porcelaine décorée (50 pièces).	25	id.
Verses à pied.	25	la pièce.
Carafes à eau.	60	id.
Couteaux de table (avec boîte).	5	la douz.
Lavabos garnis, Bacs coniques pour fleurs, Vannerie, Balais d'appartement, Fourneaux, Meubles et Batterie de cuisine, Quincaillerie, Brosserie, Articles d'écurie, Lits, Literie, Tapis, Ameublements pour chambres à coucher, Salles à manger, Salons, etc., etc.		

Collections réunies des Articles de Ménage, JARDIN, LITERIE, TAPIS, etc., etc.

A LA MÉNAGÈRE

Vaste et unique Établissement, 20, boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris.

ENTRÉE LIBRE

PRIX FIXE MARQUÉ

ENTRÉE LIBRE

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

Expédition en France et à l'Étranger au compte de l'acheteur. (En France, contre remboursement.)

ARTICLES DE JARDIN

	FR.	C.
Bancs de jardin.	depuis 10	la pièce.
Bancs dits de square.	22 50	id.
Chaises en bois rustique.	2 50	id.
Chaises en fer, peintes.	5 50	id.
Tables en fer, peintes.	5 25	id.
Pompes de jardin, dites pompes à main.	6 50	id.
Pompes d'arrosage, aspirantes et re-foulantes, sur brouette en fer.	70	id.
Vases Médicis, fonte bronzée.	4 50	id.
Coupes, fonte bronzée.	6 75	id.
Jeux de tonneau avec palets.	11	la douz.
Jeux de croquet (de jardin) polis.	13	id.
Caisses à fleurs, en chêne peint.	2 75	la pièce.
Stores en bois peint.	2 25	la pièce.
Bancs de jardin avec tente, brevets S. G. D. G. Gymnastique, Jeux, Outils et Ornaments de Jardin, Pompes d'épuisement, etc., etc.		

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n^o 51, près l'hôtel de la Poste,

Occupée par M. Charbonneau, débitant de tabac.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1^o MAISON, à Saumur, rue de la Tonnelle, très-propre au commerce.
2^o DEUX MAISONS, à Saumur, rue de la Visitation, n^o 70 et 72.
5^o MAISON ET JARDIN, au Chapeau, près Briacé, commune de Saint-Lambert.
S'adresser à M^e CLOUARD. (218)

Etude de M^e DUPUY, notaire à Montsoreau.

FONDS A PLACER

Sur hypothèque.

S'adresser à M^e DUPUY, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT

Située sur les bords de la Loire.

S'adresser à M^e DUPUY, notaire à Montsoreau. (476)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON NEUVE

Située au bourg de Saint-Lambert-des-Lèves,

Occupée par M^{me} veuve Dron.

Cette maison comprend : deux caves, dix chambres et greniers. JARDIN, d'une contenance de 5 ares 50 centiares.

Facilités de paiement. S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUSAS, notaire, et, pour voir la maison, à M^{me} veuve Dron-FRUCHAULT, qui l'habite. (219)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour Noël 1874.

VASTE LOCAL

Rue d'Orléans,

Actuellement occupé par la maison de banque Louvet, Trouillard et C^o. Il peut se diviser en une ou plusieurs boutiques avec grands appartements au deuxième et au troisième étage, au gré des locataires.

S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (193)

A VENDRE

UN JOLI COUPÉ

PRESQUE NEUF.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON

A LOUER

Pour la Saint-Jean.

S'adresser à la Retraite. (213)

A VENDRE

CINQ BASSETS

A pattes droites, âgés de deux mois.

S'adresser à M. GANDON, au Chapeau, près Saumur. (220)

AVIS

ON DEMANDE UN MÉNAGE

pouvant disposer de trois heures par jour.

S'adresser au bureau du journal.

HOTEL DE LONDRES

M. MÉE demande un apprenti en cuisine. (207)

Une personne recommandable demande à s'employer pour soigner des personnes d'âge. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

STEAMERS RÉGULIERS

Entre NANTES et LONDRES

Le LOUVAIN

Capitaine ANNIS.

Nantes — G. Douillard et R. Régault, directeurs ; Th. Denis, courtier.

Londres — Batten et Edwards, agents, 66, Lower Thames street.

AVIS

MAISON DE NOUVEAUTÉS

Rue de la Tonnelle, au coin de celle du Puits-Neuf, A SAUMUR.

M. Eug. BIZERAY

A toujours besoin de beaucoup d'ouvrières pour son atelier de couture.

Se présenter de suite.

Les ouvrières capables gagnent de bonnes journées.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,